

DOSSIER N° DP 38545 25 10011

Déposé le 20/01/2025

Date d'affichage de l'avis de dépôt : 21/01/2025

Par SEF représentée par BENGUIGUI
REMI

Demeurant 23 Rue Léonard de Vinci
69120 Vaulx-en-Velin

Pour INSTALLATION DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAIQUES

Sur un terrain sis 14 Allée du Pre Giraud 38450 VIF

Cadastré AV292

Superficie du terrain 674 m²

SURFACE DE PLANCHER

Existante : 117 m²

Créée : 0 m²

DESTINATION

Habitation

Le Maire,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1, R 421-14 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 422.1 et suivants ;

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRN) de la Commune de VIF approuvé le 17 juillet 2002 et révisé le 21 août 2006 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole approuvé le 20 décembre 2019, la modification simplifiée n°1 approuvée le 2 juillet 2021, les mises à jour des 28 mai 2020, 1er mars 2021, 22 avril 2022, 10 mars 2023, 28 juillet 2023 et le 8 mars 2024 et la modification n°1 approuvée le 16 décembre 2022 et la modification n°2 approuvée le 5 juillet 2024 ;

Vu le mail émanant de Monsieur BOGLIOLI Dominique en date du 04 février 2025, demandant le retrait de la déclaration préalable n° 38545 25 1 0011,

ARRETE

Article 1 : Sur demande du pétitionnaire, la déclaration préalable susvisée est retirée.

Article 2 : La présente décision sera notifiée au pétitionnaire par LRAR ou remise en mains propres faisant courir le délai de recours gracieux de deux mois et, à défaut, de recours contentieux de deux mois, en vue de saisir le tribunal Administratif de la contestation du présent arrêté.

Fait à VIF, le 13 FEV. 2025

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

à l'Aménagement du territoire,

à l'Agriculture et aux Risques sanitaires

Jacques DECHENAUX